



# Intervention parlementaire

## Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 090-2020  
Type d'intervention : Interpellation  
Motion ayant valeur de directive : ☐  
N° d'affaire : 2020.RRGR.135

Déposée le : 08.05.2020

Motion de groupe : Non  
Motion de commission : Non  
Déposée par : Geissbühler-Strupler (Herrenschwanden, UDC) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui  
Urgence accordée : Oui 04.06.2020

N° d'ACE : 897/2020 du 12 août 2020  
Direction : Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration  
Classification : -

## Renforcer la santé de la population, ce qui comprend son bien-être physique, psychique et social

Pendant la crise du coronavirus, l'accent était placé exclusivement sur la publication du nombre de décès et de nouvelles contaminations ; les pathologies préexistantes n'étaient guère prises en compte. Par conséquent, les aspects psychiques et sociaux ont été négligés, alors qu'ils définissent en principe la santé selon la Charte d'Ottawa ou encore selon la loi bernoise sur l'école obligatoire. Selon des experts, ce genre de pandémie est appelé à se reproduire à l'avenir, et nous devons donc repenser notre système de santé. Plutôt que de se contenter de réagir en lançant des recherches pour découvrir un médicament ou un vaccin, il faut développer des stratégies pour renforcer le système immunitaire des citoyennes et des citoyens. Des ressources supplémentaires sont nécessaires pour renforcer la sensibilisation sanitaire de la population et pour intégrer une prévention active dans notre quotidien. Il importe de s'occuper à temps du système immunitaire, et de ne pas attendre qu'un nouveau virus se propage.

Le système immunitaire (il s'agit ici des cellules immunocompétentes telles que les leucocytes, les lymphocytes, les macrophages, etc.) peut être renforcé par différentes mesures qui devront à l'avenir être envisagées.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Le Conseil-exécutif partage-t-il l'avis selon lequel l'état de santé mentale et sociale des individus a été négligé et que cette négligence affaiblit le système immunitaire ?
2. Que fait le Conseil-exécutif pour assurer que tous les groupes sociaux reçoivent une dose suffisante de vitamine D, c'est-à-dire pour garantir la possibilité de séjourner à l'air libre, au soleil ?
3. Quelles sont les mesures prévues par le Conseil exécutif pour que les personnes âgées actives puissent continuer de gérer leur quotidien comme elles en ont l'habitude (c'est-à-dire sans l'aide de tiers) ?

même lors d'une pandémie, afin d'éviter qu'elles ne perdent des compétences, ce qui entraînerait inéluctablement leur admission précoce dans un établissement médico-social (EMS) ?

4. Le Conseil-exécutif entend-il à l'avenir adresser davantage l'appel à se protéger soi-même aux personnes des groupes à risque avec des pathologies préexistantes comme le diabète ou les maladies cardiovasculaires, et surtout aux fumeurs et fumeuses ?
5. Les mesures d'aide en cas d'addiction seront-elles à l'avenir davantage focalisées sur l'aide au sevrage de ce groupe de personnes particulièrement vulnérable ?
6. Soumettra-t-on désormais à une analyse critique la consommation quotidienne d'une moyenne de dix médicaments dans les EMS, connue pour affaiblir le système immunitaire ?
7. Le Conseil-exécutif pourrait-il envisager de fournir une contribution à la santé physique, mentale et sociale de la population – par exemple sous la forme de bons pour des cours d'activité physique pour les enfants en âge de fréquenter l'école obligatoire, pour les élèves des écoles professionnelles et des gymnases, mais en particulier pour les retraitées et les retraités ?

Motivation de l'urgence : la population attend des réponses à ces questions pressantes, étant donné qu'une deuxième pandémie peut éclater à tout moment.

### Réponse du Conseil-exécutif

1. Il est largement reconnu que l'état mental et la situation sociale d'une personne exercent une grande influence sur sa santé. Tant les professionnelles et professionnels de la santé que les institutions sanitaires connaissent cette interrelation et en tiennent compte dans leur activité. Mais les possibilités d'agir à ces niveaux sont souvent très limitées, notamment en cas de troubles conjugués.
2. Les nombreux programmes de prévention existants et les interactions directes avec des professionnels et professionnelles de la santé contribuent largement à communiquer et promouvoir l'importance d'une alimentation équilibrée, de l'exercice d'une activité physique et d'une exposition régulière au soleil (tout en faisant attention aux risques de cancer de la peau). Il ne revient pas au Conseil-exécutif de garantir que les recommandations sont observées. Pour des raisons de politique générale et sanitaire, il s'oppose à une prescription étatique des apports en vitamine D. D'une part, des dispositions en ce sens empièteraient sur la liberté individuelle, d'autre part elles ne seraient pas ciblées et pourraient même mettre la santé en danger. S'il semble certes qu'une part relativement importante de la population européenne souffre d'une carence modérée en vitamine D, des cas d'intoxication suite à un abus sont aussi régulièrement observés. Un traitement prophylactique ne doit dès lors être entrepris que sur indication d'un médecin et sous sa surveillance.
3. Le canton de Berne propose une large palette de prestations favorisant la santé physique, mentale et sociale : d'une part, une offre de base qui s'adresse à des personnes de tous âges (enfants, jeunes et adultes) présentant différents facteurs de risque ; de l'autre, grâce à une collaboration avec Promotion Santé Suisse, des programmes d'action cantonaux ainsi que des projets dans les domaines de l'alimentation, de l'activité physique et de la santé psychique des enfants, des adolescents et des personnes âgées. Ces offres sont gratuites ou bon marché, afin que toute personne puisse y accéder, quelle que soit sa situation socioéconomique.
4. Les recommandations doivent être appliquées de façon cohérente sur l'ensemble du territoire. C'est pourquoi le Conseil-exécutif continuera de se fonder sur celles publiées par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et par les sociétés médicales. Si l'OFSP en adopte de nouvelles en cas de seconde vague de la pandémie, le gouvernement les reprendra.

5. Le canton de Berne dispose d'une offre d'aide en cas d'addiction novatrice et reconnue par les milieux professionnels. Sa politique, exposée dans la stratégie d'aide aux personnes dépendantes<sup>1</sup>, a été conçue et développée dans la ligne de celle de la Confédération, observant en particulier le modèle éprouvé des quatre piliers (promotion de la santé et prévention, thérapie et conseil, réduction des dommages et des risques, régulation et exécution de la loi)<sup>2</sup>. Il s'agit ainsi de poursuivre les objectifs suivants : prévenir l'émergence d'addictions, fournir aux personnes touchées l'aide et les traitements dont elles ont besoin, réduire les répercussions d'ordre social et sanitaire et diminuer les conséquences négatives pour la société. Pendant la pandémie de coronavirus, le Conseil-exécutif a renoncé à focaliser les mesures d'aide en cas d'addiction davantage sur le sevrage ; en ces circonstances extraordinaires, il a en effet dû se concentrer sur les tâches les plus urgentes.
6. L'analyse critique des faits révélés par le rapport sur les médicaments d'Helsana portant sur l'exercice 2016 (consommation moyenne de 9,3 médicaments par jour en EMS) est d'ores et déjà en train d'être menée. La polymédication et la médication potentiellement inappropriée constituent de fait un problème central dans la prise en charge des pensionnaires d'EMS, à qui elles font courir des risques. Seul l'examen de chaque cas particulier permet toutefois d'établir si elles affectent également le système immunitaire. La fondation Sécurité des patients Suisse a lancé le programme « progress ! La sécurité de la médication en EMS », qui a pour objectif premier de réduire les événements médicamenteux indésirables. Les résultats de ce programme et les normes de qualité recommandées seront publiés prochainement. Le Conseil-exécutif veillera à ce que ces recommandations soient appliquées dans le canton de Berne.
7. Des cours de sport demandant un effort adéquat sont dispensés dans les écoles de tous niveaux. En moyenne, les personnes retraitées sont aujourd'hui nettement plus actives que par le passé. Il existe d'ores et déjà de nombreuses offres spécifiques soutenues par le canton, dont certaines sont bon marché voire gratuites, y compris pour les personnes du quatrième âge. Les assurances-maladie versent des contributions à leur clientèle pour promouvoir santé et activité physique.

Destinataire

– Grand Conseil

---

<sup>1</sup> Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale du canton de Berne (éd.), 2011 : *Aide aux personnes dépendantes dans le canton de Berne. Stratégie et mesures. Rapport du Conseil-exécutif*

<sup>2</sup> Office fédéral de la santé publique, 2015: *Stratégie nationale Addictions 2017-2024*